Comment fonctionne la Taxe d'Apprentissage ?

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

En 2020, les décrets d'application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ont défini les règles de collecte de la Taxe d'Apprentissage. La part principale finance les formations par apprentissage, et le solde accompagne le développement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) et l'insertion professionnelle. L'École de la 2e Chance fait partie des organismes bénéficiaires du solde de la taxe d'apprentissage.

Taxe d'Apprentissage

0,68%

de la masse salariale brute de l'entreprise.

13%

(solde de la taxe d'apprentissage) pour le financement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage).

87%

pour le financement de l'apprentissage.

En 2024, comment reverser sa Taxe d'Apprentissage à l'E2C de votre territoire ?

- Connectez-vous à la **plateforme SOLTÉA** www.soltea.education.gouv.fr à l'aide de vos identifiants ;
- Sur le moteur de recherche, entrez le n° SIRET 51898972800044, le numéro UAI 0581010H ou le nom de l'E2C et sélectionnez l'établissement ;
- Fléchez votre solde et attribuez le pourcentage que vous souhaitez à l'E2C NIÈVRE ;
- Suite à la validation de votre choix, nous vous serions reconnaissants de transmettre à David DESLOOVER ***(contact@e2cnievre.fr - 03 86 59 67 00)***, les informations relatives à votre versement, ainsi que le nom et le SIRET de votre entreprise.

Votre participation compte !

Nous contacter :
E2C NIÈVRE
2 impasse André Marie Ampère
58640 Varennes-Vauzelles

Contact : David DESLOOVER
Tél : 03 86 59 67 00
contact@e2cnievre.fr
www.e2cnievre.fr

L'E2C est membre du Réseau national des Écoles de la 2e Chance en France

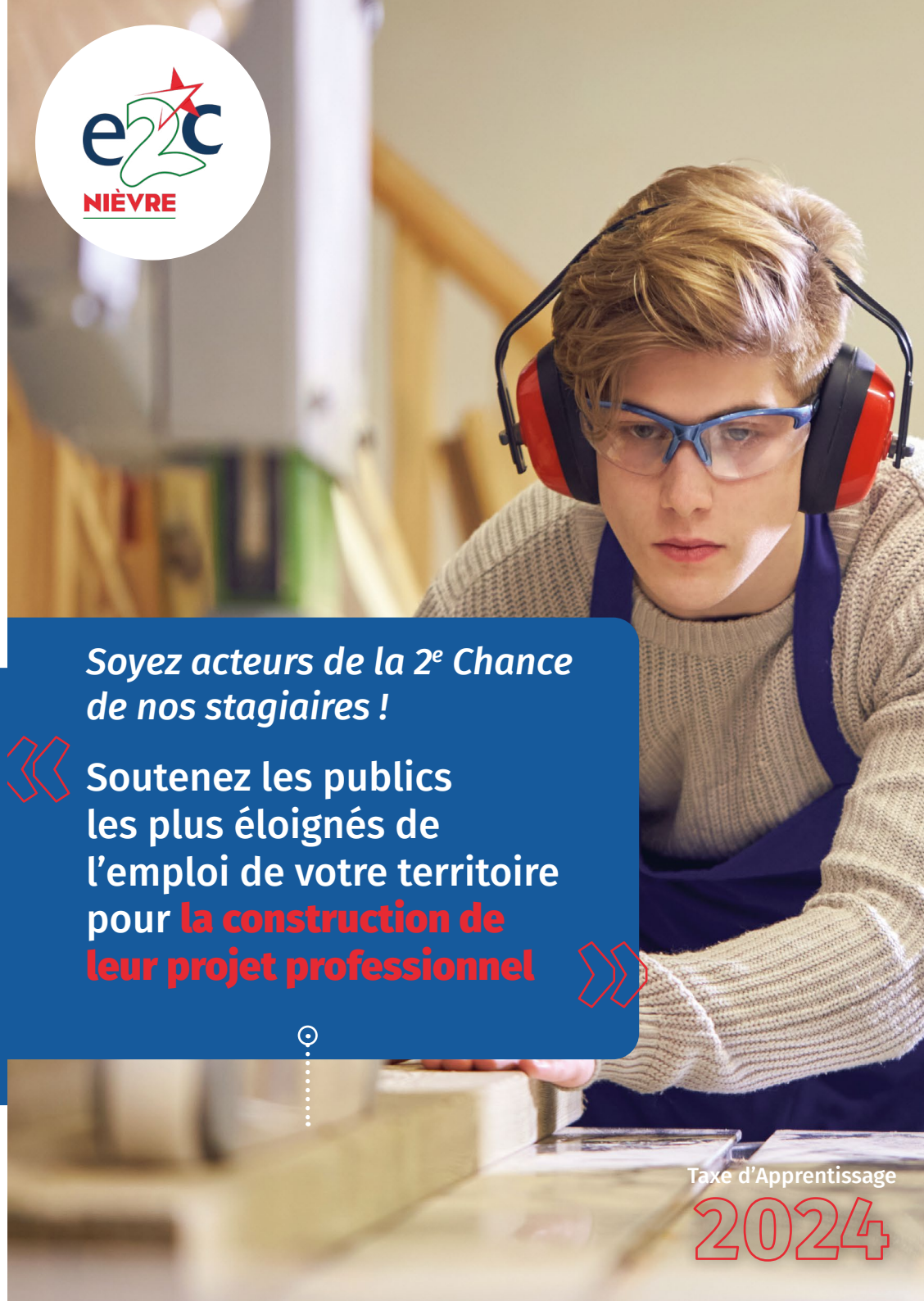

Soyez acteurs de la 2e Chance de nos stagiaires !

Soutenez les publics les plus éloignés de l'emploi de votre territoire pour la construction de leur projet professionnel

Taxe d'Apprentissage

2024

Soutenez l'économie de votre territoire avec la Taxe d'Apprentissage 2024 !

L'E2C, un concept original

L'École de la 2e Chance s'engage à former et à accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi, notamment en collaborant étroitement avec les entreprises locales. Cette action commune répond à la fois aux besoins des territoires et aux attentes des entreprises, aboutissant à la mise en œuvre d'un programme sur-mesure pour chaque stagiaire, intensif, construit sur un triptyque qui fait la force du dispositif E2C.

Compétences

Adopter des pédagogies innovantes, facilitant l'apprentissage par l'action, valorisant la réussite et se tenant au plus près des réalités professionnelles.
Le développement des apprentissages et la valorisation des acquis se réalisent grâce à l'Approche par Compétences (APC).

Accompagnement

Construire un parcours d'intégration professionnelle sur-mesure pour chaque jeune, qui tient compte de sa situation sociale et personnelle. Cet accompagnement débute dès l'entrée du stagiaire dans le dispositif et se poursuit jusqu'à 12 mois après sa sortie.

Expériences en entreprise

Associer tout au long du parcours les entreprises du territoire à l'effort de formation.

Chiffres clés*

63%
DES STAGIAIRES
accèdent à un emploi, une alternance ou une formation diplômante/qualifiante.

28%
DU TEMPS DE PARCOURS
se déroule en alternance au sein des entreprises partenaires.

15001
STAGIAIRES ACCUEILLIS
sur l'ensemble du territoire.

*Chiffres 2022

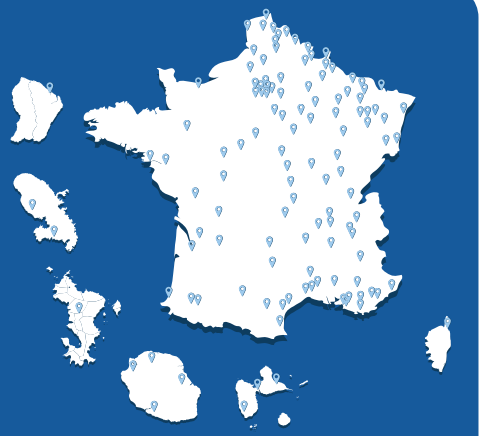

L'entreprise, clé de voûte du dispositif E2C

Relier projets professionnels des stagiaires et besoins des entreprises :

- **Ateliers de technique de recherche d'emploi** en lien avec les entreprises du territoire.
- **Découverte du monde professionnel** grâce à des visites d'entreprises, des présentations métiers.
- **Acquisition de compétences** professionnelles et socioprofessionnelles par l'alternance.
- Sortie vers une **formation qualifiante ou vers l'emploi** direct en entreprise.

Des partenaires moteurs :

- **La diversité et la multiplicité des partenariats de l'E2C** favorisent la construction du projet professionnel de chaque stagiaire. L'E2C développe des partenariats avec des entreprises désireuses de s'engager pour permettre aux publics les plus en difficulté d'acquérir les savoir-être, compétences et expériences nécessaires à leur intégration dans le monde des métiers.

En reversant votre Taxe d'Apprentissage à l'E2C, vous :

- **Renforcez l'employabilité des jeunes :** Développement de compétences techniques et professionnelles, en particulier, vers des parcours spécialisés couvrant plus de 40 métiers dans 11 secteurs d'activité.
- **Favorisez de nouvelles initiatives pédagogiques :** Développement d'ateliers de posture pour l'emploi, de « classe inversée »...
- **Soutenez le développement de projets innovants :** Dans les domaines de la formation digitale, du numérique, de l'écocitoyenneté...

Des implantations territoriales, une couverture nationale

Fort de ses 146 sites-Écoles répartis sur tout le territoire national, le Réseau des Écoles de la 2e Chance a pour ambition d'offrir aux publics éloignés de l'emploi, avec ou sans premier niveau de qualification, une égalité d'accès et de droit à une deuxième chance.